

13 octobre 2016

## **Communiqué du Groupe santé de COLMAR** [www.groupesantecolmar.net](http://www.groupesantecolmar.net)

270 communes environ à ce jour ont refusé le Linky par une délibération du Conseil municipal comme à Bondy (Seine-Saint-Denis, 53.000 habitants). Parmi elles, les grandes villes d'Aix-en-Provence (140.000 hab.), Caen (108.000), Melun (39.000), Bagnolet (34.000) et Hyères (28.900 habitants, député-maire Nicolas Dupont-Aignan).

Au total, plus de 1,1 million de personnes vivent aujourd'hui dans des villes ayant refusé le Linky.

Des collectifs se sont mis en place partout en France et sont prêts à durcir leurs actions si aucune réponse n'est apportée à leurs diverses demandes.

Afin de répondre aux nombreuses interrogations des abonnés de notre bulletin mensuel « Itinéraires Santé » ainsi qu'aux sollicitations de nos concitoyens, nous avons jugé utile de transmettre un communiqué à tous faisant un point de synthèse sur l'installation des compteurs LINKY notamment au regard de notre santé.

A ce jour, aucune réponse ne nous a été donnée concernant nos questionnements sur le Compteur électrique LINKY, malgré une requête accompagnée d'un pétition de plus de cinq mille signatures et une lettre ouverte remises à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin et aux élus ( cf site Groupe santé COLMAR – rubriques actualités.)

Avant toute installation, ce projet aurait nécessité, en matière de santé publique, une étude médicale approfondie dirigée par une autorité **indépendante**. A la date d'aujourd'hui aucun rapport médical n'a été publié. Les installations se poursuivent « au forcing » par des sous-traitants d'Enedis pas toujours compétents et payés aux nombres d'installations réalisées.

Il serait temps que le phénomène de pollution électromagnétique fasse l'objet en France d'une étude médicale sérieuse (cf pièce jointe – aucun chiffre communiqué à ce sujet dans notre pays.)

Les rayonnements électromagnétiques qui saturent l'espace ambiant et, dont la densité a augmenté en quelques dizaines années dans des proportions considérables peuvent avoir comme le déclarent plusieurs chercheurs une influence négative voire très néfaste sur le comportement des êtres vivants et des humains en particulier. L'Anses – Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail- souligne l'importance de supprimer les appareils sans fil dans les écoles primaires. L'enfant étant plus exposé qu'un adulte aux ondes du fait de sa plus petite taille. C'est le phénomène de pollution électromagnétique qui nécessite urgemment des études d'environnement.

**Le véritable progrès de l'humanité consisterait en une capacité morale qui permettrait à l'Homme de fixer des limites à l'usage technique. Nous sommes loin de cela !**

Bien entendu, pour récolter les données ainsi captées, il est prévu que divers matériels soient installés dans nos rues : **740 000 antennes environ, répéteurs, concentrateurs, répartiteurs**, etc... Au menu : ondes électromagnétiques pour tous. On comptera les cancers dans cinq ou huit ou quinze ans mais, comme toujours. **il n'y aura aucun coupable**. Juste des victimes. N'oublions pas les scandales de l'amiante, du tabac, du nucléaire, des pesticides, etc...)

Les compteurs LINKY au vu des remontées du terrain présentent de réels dangers (incendies, pannes à répétition, dégradations appareils ménagers...). EDF dégage toute responsabilité en cas de pannes et incendies et les assurances ont déjà exclu des garanties « les dommages causés par les champs et ondes électromagnétiques. » A titre d'exemple, deux compteurs LINKY viennent de brûler dans le Tarn (La dépêche du midi 27.10.2016.)

Les compteurs électriques LINKY ne présentent pas tous les gages de garantie de sécurité tant sur les données de notre vie privée ainsi que celles détenues par le Centre de traitement des données d'ENEDIS ou de l'un de ses prestataires qui fournit les courbes de charges. A l'heure actuelle où tous les grands organismes ultra-sécurisés et jusqu'à la NSA subissent des intrusions. Personne ne peut décemment affirmer que les serveurs ne souffriront jamais d'une faille de sécurité.

Nos compteurs actuels donnent entière satisfaction aux clients. Des compteurs liés à un réseau filaire (fibre optique), obtiendraient le même résultat recherché, c'est à dire le relevé à distance et ce, sans nuire à la santé des personnes, ni nuire à toute cellule vivante.

**Rappel :** Nos réseaux ne sont pas entretenus.

La commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale s'est alarmée dans un rapport de 2011, dénonçant un « réseau fragilisé par manque d'investissements. » Les chiffres sont accablants : entre 2002 et 2013, la durée des pannes d'électricité (hors événements climatiques) imputables à ENEDIS « ERDF » est passée de 43 à 82 minutes en moyenne annuelle !

De plus, ces chiffres cachent de fortes disparités en fonction des départements : 31 minutes en 2010 à PARIS par exemple contre plus de 12 heures dans le LOIR-ET-CHER. La modernisation du réseau de distribution s'imposerait donc, surtout au regard des profits importants que l'entreprise engrange chaque année. Le lundi 30 mai 2016, la toiture d'une maison a été ravagée par un incendie à WINTZENHEIM. L'origine de ce sinistre proviendrait d'un mauvais entretien du réseau électrique. De nombreux autres faits pourraient être cités...

Vous trouverez sur notre site un modèle de lettre de refus du compteur électrique LINKY et des informations concernant des actions que vous pouvez entreprendre. Sur [www.santepublique-editions.fr](http://www.santepublique-editions.fr) : Le kit complet de lutte contre le compteur Linky est proposé par la journaliste scientifique indépendante Annie LOBE

L'Association des maires du Finistère prend position au côté des communes attaquées par Enedis : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/amf-soutient-maires.htm> Stéphane LHOMME, conseiller municipal.

Tant que nous ferons passer la finance avant l'humain, nous sommes condamnés à subir et vivre malheureux.  
**Patrick RICHARDET - COLMAR**